

## Fiche descriptive de l'indicateur de qualité et de sécurité des soins Dépistage des troubles nutritionnels (DTN) en MCO

<b>Définition</b>	<p>Cet indicateur* évalue le dépistage des troubles nutritionnels au cours des 2 premiers jours du séjour chez le patient adulte.</p> <p><b>Il mesure le taux de patients adultes pour lesquels au cours des 2 premiers jours du séjour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une mesure du poids <b>ET</b> un calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) ont été effectués et notés dans le dossier ;</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une mesure du poids <b>ET</b> une évolution du poids avant l'admission ont été effectuées et notées dans le dossier.</li> </ul> <p>*Cet indicateur correspond à l'ancien niveau 2 de l'indicateur DTN mesuré depuis 2008.</p>
<b>Justification</b>	<p>En France, le dépistage des troubles nutritionnels s'inscrit dans les priorités de santé publique. Il fait partie du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et une expertise conduite par le ministère de la santé préconise le calcul de la perte de poids avant l'admission et un calcul de l'IMC<sup>1</sup>.</p> <p>La conception de cet indicateur a été réalisée dans le cadre du projet COMPAQH. Sa pertinence et ses qualités métrologiques ont été testées et validées par les concepteurs<sup>2</sup>.</p>
<b>Diffusion publique</b>	<p>Pour 2018, cet indicateur sera diffusé publiquement avec un objectif de performance à atteindre fixé à 80 %, soit 8 dossiers sur 10 comportant les informations demandées.</p> <p>Diffusion publique des résultats par établissement sur <a href="http://www.scopesante.fr">www.scopesante.fr</a></p>
<b>Type d'indicateur</b>	<p>Indicateur de processus permettant la comparaison inter-établissements</p> <p>Pas d'ajustement sur le risque.</p>
<b>Numérateur</b>	<p>Nombre de séjours de patients adultes pour lesquels au cours des 2 premiers jours du séjour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une mesure du poids <b>ET</b> un calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) ont été effectués et notés dans le dossier ;</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une mesure du poids <b>ET</b> une évolution du poids avant l'admission ont été effectuées et notées dans le dossier.</li> </ul>
<b>Dénominateur</b>	<p>Nombre de séjours évalués.</p>
<b>Echantillon</b>	<p>L'indicateur est calculé sur un échantillon aléatoire de 80 séjours.</p>
<b>Critères d'inclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séjours hors séances d'au moins un jour.</li> </ul>
<b>Critères d'exclusion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Séances sélectionnées à partir des GHM relevant de la Catégorie Majeure de Diagnostics (CMD) 28, spécifique aux séances ;</li> <li>▪ Séjours dont la date d'entrée est égale à la date de sortie ;</li> <li>▪ Séjours de nouveau-nés dits « non hospitalisés » ;</li> <li>▪ Séjours faisant l'objet d'une prestation inter-établissement, que ce soit en établissement « demandeur » ou en établissement « prestataire » ;</li> <li>▪ Séjours avec un GHM erreur ;</li> <li>▪ Séjours avec un GHM 23K02Z (explorations nocturnes et apparentées) ;</li> <li>▪ Séjours en UHCD non suivis d'un séjour en MCO ;</li> <li>▪ Séjours de patients âgés de moins de 18 ans ;</li> <li>▪ Séjours de patients hospitalisés moins de 2 jours ;</li> <li>▪ Séjours de patients pris en charge au cours des 2 premiers jours du séjour en réanimation, soins intensifs, surveillance continue, maternité, Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD), ou en soins palliatifs.</li> </ul>

1 Mise en place d'une politique nutritionnelle dans les établissements de santé, Rapport de mission de Monsieur le Pr Ricour, DHOS, Ministère de la santé, Décembre 2002.

2 <http://ifr69.vjf.inserm.fr/compaqh/>  
Campagne 2018 – Données 2017  
HAS/DAQSS/SIPAQSS/16/11/2017

<b>Mode d'évaluation de l'indicateur DTN</b>	<p>L'évaluation des dossiers est réalisée à l'aide d'un questionnaire.</p> <p>Les éléments requis pour le calcul de l'indicateur sont décrits ci-dessous :</p> <p>Le critère est satisfait si une mesure du poids et un calcul de l'IMC OU une mesure du poids et une évolution du poids avant l'admission ont été effectués et notés dans le dossier.</p> <p>La notification du poids, de l'évolution du poids avant l'admission et de l'IMC à l'entrée est recherchée dans les supports suivants : examen médical d'entrée, dossier de soins, compte rendu de consultation ou dossier d'anesthésie.</p>
--	---

## Modifications réalisées depuis le premier déploiement national de DTN en 2008

### Les indicateurs recueillis lors des six premiers recueils nationaux (2008 - 2016)

Pour les six premiers recueils nationaux, les résultats individuels et comparatifs des 3 niveaux de l'indicateur DTN ont été rendus aux établissements de santé, au niveau des résultats individuels et comparatifs, sur la plate-forme QUALHAS :

**Le niveau 1** est satisfait si une mesure du poids a été effectuée et notée dans le dossier.

**Le niveau 2** est satisfait si une mesure du poids et un calcul de l'IMC OU une mesure du poids et une évolution du poids avant l'admission ont été effectués et notés dans le dossier.

**Le niveau 3** est satisfait si une mesure du poids ET un calcul de l'IMC ET une évolution du poids avant l'admission ont été effectués et notés dans le dossier.

La notification du poids, de l'évolution du poids avant l'admission et de l'IMC à l'entrée est recherchée dans les supports suivants : examen médical d'entrée, dossier de soins, compte rendu de consultation ou dossier d'anesthésie.

Seuls les résultats du niveau 1 étaient diffusés publiquement sur Scope santé. Pour IFAQ, les résultats du niveau 3 étaient pris en compte.

### Les modifications apportées pour le septième recueil national en 2018

Pour le recueil national 2018, l'ensemble des informations seront recueillies.

Seuls les résultats du niveau 2 seront restitués aux établissements sur la plate-forme QUALHAS (résultats individuels et comparatifs). Un tableau de conformité des anciens niveaux 1 et 3 est présenté au niveau des résultats individuels.

Les résultats du niveau 2 seront diffusés sur Scope santé en décembre 2018.